

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le Trente Juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, au foyer de ski de fond, sur convocation adressée à tous ses membres le vingt-quatre Juin par M. BACH Matthieu, Maire en exercice.

Etaient présents : **M. BACH Matthieu**, Maire

M. DOMPMARTIN Damien

M. CHATELAIN Gérard

Mme GUÉRINEL Muriel

M. LAMOUILLE Charles

M. BRODIN Antoine

Mme LONATI Chantal

M. AUVREÉ Marcel

Mme DUMONT-DAYOT Emilie

Excusés : M. KOUTCHOUK Jean-Pierre donne pouvoir à Mme GUÉRINEL Muriel

M. MARMOUX Frédéric

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du 04 juin 2020
- Modification du PLU : Lecture du bilan de concertation du public et délibération de validation
- Délégués SYANE (révision du nombre de délégués)

- Composition du CCAS
- Services périscolaires :
 - Tarifs
 - Engagement
 - Règlement
 - PAIP
- Engagement d'un animateur supplémentaire pour les services périscolaires → Délibération
- Logiciel de gestion des services périscolaires
- Proposition de prolonger les réunions du Conseil Municipal au Foyer de Ski de Fond
- Questions diverses

M. DOMPMARTIN Damien est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du 04 juin 2020 est approuvé

Modification du PLU : Lecture du bilan de concertation du public et Délibération de validation

Après avoir donné lecture du bilan de concertation du public à son Conseil Municipal, le Maire propose à son Conseil de délibérer pour valider la modification du PLU qui porte sur les points suivants :

- Corriger, dans le fascicule dédié aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles, le périmètre de l'OAP n° 2 pour assurer une identité avec celui qui figure dans le règlement graphique ;
- Supprimer, dans les dispositions de l'OAP n° 2 relatives à l'habitat qui figurent dans le même fascicule, les mots : « d'un minimum » qui précèdent le nombre de logements à l'hectare, fixé à 12, qui reste inchangé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions approuve la délibération portant sur la modification du PLU.

Cette délibération sera transmise au Préfet pour acceptation, un avis dans les journaux portera à connaissance cette modification et un dossier de la dite-modification sera remis aux PPA ainsi qu'aux communes voisines et membres de la CCPR.

Une fois toutes ces démarches effectuées la modification sera opposable.

Délégués SYANE (révision du nombre de délégués)

Le Conseil Municipal doit réviser le nombre de délégués qui pourra siéger au SYANE : En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, le nombre de représentant par commune est porté à 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

**M. KOUTCHOUK Jean-Pierre comme délégué titulaire
Et Mme GUÉRINEL Muriel suppléante. (Mais n'aura pas de droit de vote)**

Composition du CCAS

M. Le Maire n'ayant pas encore l'accord de toutes les personnes qu'il propose à cette commission, reporte l'approbation de la commission CCAS à une autre séance.

Services périscolaires

La commission scolaire, représentée par Mmes GUÉRINEL Muriel et DUMONT-DAYOT Emilie, expose le travail effectué au niveau du nouveau règlement des services périscolaires.

Avant de pouvoir valider ce dernier, il faut encore délibérer sur plusieurs points :

- Tarifs
Le prix de la garderie du matin reste inchangé, soit 2.25 € pour le créneau 7h30-8h20
Le rajout de la plage horaire 17h30-18h30 pour la garderie du soir ayant été validé, le conseil doit statuer sur le tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 3.50 € le créneau 16h30-18h30, ce en vue de donner de la souplesse aux parents.

Concernant la cantine, le tarif des repas reste inchangé : 5.30 €

- Un PAIP (protocole d'accueil individualisé) a également été mise en place pour la rentrée 2020-2021 afin de pouvoir accueillir les enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires.

Les parents fourniront le repas à leurs enfants. Le tarif est fixé à 1.50 €

- Engagement.

Les modalités d'inscription pour la cantine et pour la garderie sont les suivantes :
Le jour précédent avant 8h30.

L'inscription au divers services périscolaire vaudra acceptation du règlement.

- Pénalités

Pour la garderie : Tout retard, au-delà des heures de fermeture de 18h30, fera l'objet d'une facturation forfaitaire supplémentaire de 15 €.

Pour le paiement : Tout retard fera l'objet d'une majoration de 10 €.

Cette proposition de pénalités est soumise à délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité de fixer les pénalités à 15 € supplémentaires pour tout retard au-delà des horaires de garderie du soir et à 10 € pour les retards de paiement.

- Logiciel

M. Le Maire propose de créer un logiciel pour la gestion des services périscolaires, ce qui faciliterait le pointage des présences et donc la facturation. Une tablette de pointage sera également nécessaire.

Le cout de ces nouveaux outils seraient les suivants :

*Tablette : 250 €

* Liaison tablette /bureau : 20 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

- Engagement d'une nouvelle animatrice.

Le nombre d'enfants scolarisés pour la rentrée prochaine sera porté à 25.

Il y aura probablement une augmentation de la fréquentation des services périscolaires.

De plus, pour répondre à la demande des parents, le créneau de la garderie du soir a été étendu : jusqu'à 18h30.

Mme LANGLOIS avait exprimé le souhait de ne pas faire la garderie jusqu'à 18h30.

Pour toutes ces raisons, l'engagement d'une nouvelle animatrice était nécessaire.

Une offre d'emploi a été diffusée : une candidate s'est présentée et a été retenue.

Mme DUPANLOUP Rachel est donc engagée pour seconder Mme LANGLOIS à la cantine et assurer le service de garderie du soir.

- Règlement

Le paiement des factures pourra toujours se faire e espèces ou par chèque mais aussi par CB par le biais du portail de la DGFIP (paiement PayFip).

Le règlement des services périscolaires est désormais validé.

Le Conseil Municipal tient à adresser ses remerciements à Mmes BRUIX Anne-Sophie et LEFEVRE Virginie qui ont largement contribué à l'élaboration de celui-ci.

Les dossiers d'inscriptions avec le règlement seront remis aux parents et seront consultables sur le site internet de la Commune.

Proposition de prolonger les réunions du Conseil Municipal au Foyer de Ski de Fond

Vu le contexte sanitaire actuel, M. Le Maire propose que les réunions du Conseil Municipal se poursuivent au foyer de ski de fond jusqu'au 31 Aout 2020.

Questions diverses

° Assurance des élus : M. Le Maire a souscrit pour tout le Conseil Municipal une assurance auprès de la MAIF.

° Urbanisme : 2 DP (demandes préalables) sont en cours.

Le Conseil préconise aux pétitionnaires de se rapprocher de l'architecte conseil de la CCPR. Ce dernier étant en congés, M. KOUTCHOUK Jean- Pierre, 3è adjoint, se propose de les conseiller.

° Le parquet de l'école a été vitrifié par le cantonnier.

° Enfouissement des lignes électriques : Les poteaux vont être déposés prochainement et seront stockés à la carrière.

Le Conseil Municipal souhaite proposer aux habitants de récupérer ces poteaux. Ces derniers devront se faire connaître en mairie. Le Conseil procédera à la distribution suivant les demandes.

° Une nouvelle entreprise s'est installée sur la commune : Espace Canyoning.

° La 18è étape du tour de France de Cyclisme aura cette année encore son arrivée à La Roche sur Foron le 17 septembre.

Pour aider au financement de l'arrivée de cette étape à la Roche, une participation de 500 € est demandée à la commune.

Le Conseil accepte cette participation.

Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 00h 15 ?